Nations Unies A/C.5/70/SR.13

Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 novembre 2015, à 10 heures

Président : M. Bhattarai . . . . . (Népal)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 114 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

b) Nomination de membres du Comité des contributions

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

15-19410X (F)

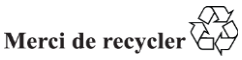

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 114 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret et sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale.

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/101; A/C.5/70/5)

2. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes du Secrétaire général se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, dans lesquelles il a invité l'Assemblée à nommer cinq personnes pour pourvoir les postes qui deviendront vacants le 1er janvier 2016 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/101) et indiqué le nom des six personnes dont la candidature a été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1er janvier 2016 (A/C.5/70/5).

3. Étant donné que le nombre des candidats des États d'Afrique, des États d'Europe orientale et des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre de postes vacants pour ces groupes, le Président considérera que la Commission souhaite recommander par acclamation que ces candidats soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions.

4. *La Cinquième Commission recommande par acclamation de nommer ou de reconduire dans leurs fonctions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2016 M. Sene (Sénégal) et M. Seyoum (Érythrée) pour le Groupe des États d'Afrique, M. Humennyi (Ukraine) pour le Groupe des États d'Europe orientale et M. Hunte (Antigua-et-Barbuda) pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.*

5. **Le Président** appelle l'attention de la Cinquième Commission sur l'article 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et invite les membres à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

6. *Sur l'invitation du Président, M. Ben-Ezra (Israël), M. Kantor (Slovaquie) et Mme Pereira Sotomayor (Équateur) assument les fonctions de scrutateurs.*

7. *Il est procédé au vote au scrutin secret :*

Bulletins déposés :	182
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	182
Abstentions :	2
Nombre de votants :	180
Majorité requise :	91
Nombre de voix recueillies :	
M. Omaish (Jordanie)	129
M. Al-Musawi (Iraq)	51

8. *M. Omaish (Jordanie) ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, la Commission recommande qu'il soit nommé membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2016.*

b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/70/102; A/C.5/70/6)

9. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes du Secrétaire général se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invitant l'Assemblée à nommer six membres pour pourvoir les postes laissés vacants au Comité des contributions à compter du 1er janvier 2016 (A/70/102) et indiquant le nom des six personnes dont la candidature a été proposée par leur gouvernement pour qu'elles soient nommées ou reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2016 (A/C.5/70/6).

10. Étant donné que le nombre des candidats du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, du Groupe des États d'Europe orientale et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États correspond au nombre de postes vacants pour ces groupes régionaux, le Président considérera que la Commission souhaite recommander la

nomination ou la reconduction de ces candidats par acclamation.

11. *La Commission recommande par acclamation que M. Tawana (Afrique du Sud) pour le Groupe des États d'Afrique, M. Ali (Pakistan) et M. Ozawa (Japon) pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, Mme Dinić (Croatie) et M. Saar (Estonie) pour le Groupe des États d'Europe orientale et M. Faris (États-Unis d'Amérique) pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États soient nommés ou reconduits dans leurs fonctions au Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2016.*

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (A/70/104; A/C.5/70/7)

12. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes du Secrétaire général informant l'Assemblée générale de la nécessité de nommer le Vérificateur général des comptes ou le fonctionnaire occupant les mêmes fonctions d'un État Membre pour pourvoir le siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes le 1er juillet 2016 (A/70/104) et indiquant à l'Assemblée que le Gouvernement allemand a présenté la candidature de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande au siège vacant au Comité des commissaires aux comptes (A/C.5/70/7). Étant donné qu'une seule candidature a été proposée pour pourvoir le poste vacant, il considérera que la Commission souhaite recommander la nomination par acclamation de l'entité dont la candidature a été proposée.

13. *La Cinquième Commission recommande par acclamation de nommer l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande au Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1er juillet 2016.*

La séance est suspendue à 10 h 35 et reprend à 10 h 50.

Questions diverses

14. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 3 novembre 2015 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale et transmettant une lettre émanant du Président de la Sixième Commission et portant sur le point 143 de l'ordre du jour « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/70/9).

La séance est levée à 10 h 55.